Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_06_02112026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 02 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 27 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Lucie BALMET, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Bruno DE CRECY, Christophe MILLAN, Michèle ROJAS, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Renaud VAN DUIJN pourvoir à Valérie CHALLON, Patrick GUIGNIER pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Géraldine GROSSELLI pourvoir à Christophe MILLAN, Cécile ARNAUD pouvoir à Michèle ROJAS.

Absents : Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_06_02112026

Convention de partenariat avec l'association mémorielle « Le Souvenir français » - Opération « Drapeau du civisme »

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'association Le Souvenir Français propose à la commune de Susville un partenariat dans le cadre de l'opération « Drapeau du Civisme ».
Ce partenariat vise à sensibiliser les jeunes du Conseil municipal des jeunes (CMJ) aux valeurs de la République, au devoir de mémoire et au sens des cérémonies patriotiques, notamment par la réalisation d'un drapeau spécifique aux couleurs de la France, portant les sigles du Souvenir Français et du CMJ de Susville.

Madame le Maire précise que la convention prévoit l'installation du drapeau dans un lieu solennel de la commune, sa présence lors des cérémonies commémoratives, en particulier les 8 mai et 11 novembre, ainsi que la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des jeunes aux symboles de la République.Elle indique également que la commune s'engage à financer l'achat d'un drapeau et d'un baudrier, qui resteront la propriété du Souvenir Français, et à transmettre chaque année un compte rendu des initiatives mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec l'association Le Souvenir Français et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_06_02112026-DE

APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Le Souvenir Français dans le cadre de l'opération « Drapeau du Civisme », annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le financement de l'achat d'un drapeau et d'un baudrier, conformément aux engagements prévus par la convention ;
AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Le Maire
Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 4 novembre 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.